

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 24 - Vendredi 21 juin 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 29 juin 2013
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 22 décembre 2012
3. Compte 2012
4. Forêt
5. Vente du domaine de la Jeure du Haut pour un montant de CHF 460'000.-.
6. Divers

Le Maître bourgeois

François Marolf

Avis de construction

Requérante : MS2012 Sàrl par M. Michel Spart, chemin des Virettes 4, 2035 Corcelles.

Projet : Réfection des façades, isolation du toit et remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en bois, à la rue Beauregard 1-3, sur les parcelles nos 380 et 381, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 juin 2013 au 15 juillet 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 juin 2013

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Madame et Monsieur Ruth et Antonio Caldo, Ch. des Côtes-Bugnot 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Espace Blanc SA, rue Louis-de-Meuron 18, 2074 Marin-Épargnier

Emplacement : Parcelle no 3350, Chemin de Rondans 30, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'une villa individuelle avec capteurs solaires et pompe à chaleur avec sondes géothermiques; aménagements extérieurs dont un chemin d'accès, mur de soutènement et places de parc

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juillet 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 juin 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

POLICE ADMINISTRATIVE - 2520 LA NEUVEVILLE

CAMPAGNE DE SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES

Comme vous l'avez très certainement constaté, la police cantonale a effectué de février à mars 2013 une campagne de sécurité aux abords des écoles primaire et secondaire.

Dans un premier temps, les agents de la police cantonale ont fait de la prévention auprès de tous les usagers de la route, qu'il s'agisse des véhicules motorisés, des vélos ou autres trottinettes. Il leur a été rappelé les règles de la circulation et l'obligation de munir les vélos de lumières.

Un mois plus tard, la police cantonale a effectué un pointage des infractions constatées, visuellement et ceci en habit civil. Nous pouvons relever les infractions suivantes :

- 10 élèves remis à l'ordre vers les passages piétons,
- 6 cyclistes sans lumière (malgré les nombreux rappels de mise en ordre des vélos !),
- 5 infractions à la LCR.

La police cantonale a aussi remarqué, à plusieurs reprises, passablement de véhicules bloquant la route devant l'école primaire (croisée chemin du Signolet/Faubourg). Il s'agit de parents venant amener et rechercher leurs enfants. Ce type de comportement n'est pas sans risque pour eux.

Cette campagne, qui relève clairement que les infractions sont fréquemment commises par des parents d'élèves, a été appréciée. Nous demandons donc à tous les parents et professeurs de respecter scrupuleusement la signalisation en place et d'adopter le slogan « Slow down - Take it easy ». On ne rattrape pas le temps perdu sur la route. Vous pouvez aussi munir vos enfants de K-Way. Une bonne marche le matin à l'air frais réveille l'esprit.

Nous espérons par cette initiative avoir répondu aux souhaits de nombreux habitants de notre localité.

Police Administrative de La Neuveville

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 10 juin 2013 au
vendredi 12 juillet 2013.**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : 032 752 10 10, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérant : M. Lukas Wettstein, Lallemand Inc, 1620 Préfontaine Montréal Qc.

Auteur du projet : S. Erard et J. Schull architectes EPFL, Ville 18, 2525 Le Landeron.

Projet : Transformation des combles du bâtiment existant, à la rue des Mornets 8, sur la parcelle no 239, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 juin 2013 au 22 juillet 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 juin 2013

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Florin et Sanda Mariana Ohra-Ardeleanu, chemin des Lorettes 4, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Apart architektur, par Mme Tania Sutter, Waffengasse 9, 2501 Bienne.

Projet : Démolition partielle du bâtiment existant et construction d'une villa à deux logements, au chemin des Lorettes 4, sur la parcelle no 431, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dérogation : A l'article 80 de la loi sur les routes (LR) pour le non-respect de la distance de 3.60 m par rapport à la route communale.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Fondations : existantes. Construction portante : Parois : bois. Plafonds : Béton/bois. Façades : bois. Toit : plat végétalisé.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 juin 2013 au 22 juillet 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 21 juin 2013

Services techniques de La Neuveville

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants

www.sbv-fsa.ch



Canton de Berne

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF

0754 Votation du 22 septembre 2013

1. Votation fédérale

Le Conseil-exécutif du canton de Berne prend acte du fait que le Conseil fédéral a fixé au dimanche 22 septembre 2013 et, dans les limites des dispositions légales, aux jours précédents la votation populaire en matière fédérale concernant

1. Initiative populaire du 5 janvier 2012 «Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire»,
2. Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies), et
3. Modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr ; Heures d'ouverture des shops des stations-service)

2. Pas de votation cantonale

Le 22 septembre 2013, il n'y aura pas de votation en matière cantonale.

3. Essai de vote électronique dans le cadre de la votation

Le Conseil-exécutif décide d'offrir la possibilité du vote électronique aux Suisses et Suissesses de l'étranger de toutes les communes, dans le cadre d'un essai, sous réserve de l'autorisation du Conseil fédéral.

Nouvelles de l'administration

Plan du réseau routier 2014-2029 et crédit-cadre d'investissement routier 2014-2017

Le gouvernement cantonal bernois a adopté, à l'intention du Grand Conseil, le plan du réseau routier 2014-2029 et le crédit-cadre d'investissement routier 2014-2017, de 297 millions de francs bruts. Le plan du réseau routier et le crédit-cadre d'investissement sont les nouveaux instruments de planification et de financement, qui se substituent au programme de construction des routes. Le plan du réseau routier définit en substance le réseau de routes cantonales et classe les routes en trois catégories. Il présente les projets de modification d'importance stratégique des 16 prochaines années et chiffre le financement nécessaire à l'aménagement et à l'entretien de l'infrastructure routière. Fondé sur ce plan, le crédit-cadre d'investissement routier fixe l'ordre de grandeur des projets de construction de routes des quatre prochaines années. Celui que le gouvernement vient d'adopter pour la période 2014 à 2017 représente un investissement de 297 millions de francs bruts environ pour l'aménagement du réseau de routes cantonales. Les communes et la Confédération cofinancent en partie ces coûts.



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch - Site internet: www.lamboing.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- a) le maire
- b) 6 membres du Conseil communal
- c) le Président/e et le Vice-président/e des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et en tant que Président/e et Vice-président/e des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats /candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffées sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a

pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élus les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudiedesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal



Les donneurs
de sang
**SAUVENT
DES VIES**

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
Mission chrétienne www.cbmc.ch
pour les aveugles Donc@CBM-192253-5





Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

RÉSULTAT D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Les résultats officiels d'analyse du Laboratoire cantonal sur la base des trois prélèvements effectués le 4 juin 2013 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune de Lamboing est **conforme aux normes légales**.

Prélèvement Officiel par M. Paul Stauffer, Nods
Motif du prélèvement Contrôle périodique

Description de l'échantillon :

N° de l'échantillon 34788
Date du prélèvement 04.06.2013
Heure du prélèvement 07h01
Commune de Lamboing
Siège de l'alimentation Commune de Lamboing
Nom du réseau Source de l'école
No lieu de prélèvement 15101
Désignation Chambre de captage, arrivée non traitée
Traitement de l'eau utilisée comme eau potable
Utilisation
Température de l'eau 9,3 °C

Résultats physiques et chimiques :

Aspect en règle
Turbidité (90 degrés) 0.25 UT/F
Dureté total 2.97 mmol/l
Dureté totale 29.7 °f (eau dure)
Calcium (Ca) 111.8 mg/l
Magnésium (Mg) 4.5 mg/l
Chlorure (Cl) 4 mg/l
Nitrate (NO3) 20 mg/l
Sulfate (SO4) 4 mg/l
Nitrite non décelable
Ammonium non décelable

Appréciation :

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Description de l'échantillon :

N° de l'échantillon 66097
Date du prélèvement 04.06.2013
Heure du prélèvement 06h45
Commune de Lamboing
Siège de l'alimentation Commune de Lamboing
Nom du réseau Source de l'école
No lieu de prélèvement 15106
Désignation Station de pompage, lavabo après UV
Traitement de l'eau désinfectée
Utilisation utilisée comme eau potable
Température de l'eau 10,4 °C

Résultats physiques et chimiques :

Aspect en règle
Turbidité (90 degrés) 0.28 UT/F
Dureté total 2.94 mmol/l
Dureté totale 29.4 °f (eau dure)
Calcium (Ca) 110.5 mg/l
Magnésium (Mg) 4.5 mg/l
Chlorure (Cl) 4 mg/l
Nitrate (NO3) 20 mg/l
Sulfate (SO4) 4 mg/l
Nitrite (NO2) non décelable
Ammonium (NH4) non décelable

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli non décelable
Entérocoques non décelable
Germe aérobies, mésophiles non décelable

Appréciation :

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Description de l'échantillon :

N° de l'échantillon 66098
Date du prélèvement 04.06.2013
Heure du prélèvement 07h15
Commune de Lamboing
Siège de l'alimentation Commune de Lamboing
Nom du réseau Réseau de distribution
No lieu de prélèvement 12005
Désignation Boulangerie, lavabo laboratoire désinfectée
Traitement de l'eau utilisée comme eau potable
Utilisation
Température de l'eau 12,4 °C

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli non décelable
Entérocoques non décelable
Germe aérobies, mésophiles 22 par ml

Appréciation :

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Origine de l'eau :

100% de l'eau potable provient de sources

Renseignements supplémentaires sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau :

Commune mixte de Lamboing
Rte de Diesse 9
2516 Lamboing
032 315 11 70

Nous rappelons aux propriétaires d'installations privées qu'ils sont également touchés par l'article 275d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et sont donc tenus de fournir au moins une fois par année des informations sur la qualité de l'eau dès lors qu'elle est distribuée à des consommateurs de la commune.

Administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 22 et 23 juin 2013, le gardiennage sera assuré par Mme Gurtner et M. Lohri.

Le Comité

AVIS AUX ENFANTS DU VILLAGE

Venez essayer le nouveau petit train situé à la place de jeu du milieu du village !
Un grand merci au Triage forestier et à la scierie Rossel !

Le Conseil communal

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Nous invitons les personnes qui désirent partir en vacances à contrôler leurs pièces d'identité (passeport, carte d'identité). Nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Administration communale

VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au garde de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale





Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée municipale du
26 juin 2013 à 20h00
à la halle polyvalente

ORDRE DU JOUR

**1. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX
y compris les comptes de la Communauté Scolaire
du Plateau de Diesse, du Collège du District,
ainsi que du Syndicat des sapeurs-pompier
du Plateau de Diesse**

- Présentation des comptes 2012
- Approbation des crédits additionnels
- Approbation des arrêtés de comptes
- Prise de connaissance du rapport de vérification
- Approbation des comptes 2012

**2. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 2158
À M. MARCEL TRÖHLER - APPROBATION DE LA
VENTE**

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente d'une partie de la parcelle 2158 à M. Marcel Tröhler

3. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Fusion des communes
- Carrefour du centre du village
- Résultats du sondage sur l'extinction de l'éclairage public
- Halle polyvalente - Isolation de la toiture et projet solaire
- Station d'épuration

4. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 24 mai 2013

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ

Les vacances estivales approchant à grands pas, nous vous conseillons de contrôler la validité de vos pièces d'identité.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} mars 2010, les ressortissants suisses domiciliés dans le canton de Berne doivent déposer leur demande de papiers d'identité en se présentant en personne, **sur rendez-vous**, dans l'un des sept centres de documents d'identité. Pour notre région, il y a le centre de Bienne et celui de Courtelary. *Ce ne sont plus les communes de domicile qui enregistrent les demandes.*

Un rendez-vous est obligatoire, par téléphone au 031 635 40 00 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h) ou à l'adresse www.passeportsuisse.ch.

L'administration municipale

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

INFORMATION - Changement de date Course annuelle 2013 "Fil d'Argent" du Groupe des Aînés de Prêles

Vendredi 20 septembre 2013

Nous vous informons que la course annuelle n'aura pas lieu à la date initialement prévue du jeudi 19 septembre 2013. **Pour des questions d'organisation, elle a dû être décalée d'un jour, soit au vendredi 20 septembre 2013.**

Nous vous remercions de prendre note de ce changement.

Après les vacances estivales, nous vous informons plus en détail sur cette sortie.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE LA HALLE POLYVALENTE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration municipale sera fermée

du lundi 15 juillet au dimanche 4 août 2013.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration municipale au 032 315 16 40 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions et questions relatives au chômage durant cette période, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent directement s'adresser à l'ORP Jura bernois de Tavannes au numéro 032 925 99 70.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 8 juillet au dimanche 18 août 2013.

Le Conseil municipal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration municipale

MISE SUR PIED D'UN PÉDIBUS RENTÉE SCOLAIRE 2013/2014

Le Conseil municipal souhaite remettre sur pied un pédibus pour la rentrée scolaire 2013/2014. Celui-ci aura comme principales tâches d'accompagner les enfants à l'arrêt du bus, de les aider à traverser ainsi que de les surveiller en attendant le car postal. Ce projet est élaboré afin d'assurer un maximum de sécurité aux écoliers, mais aussi dans un but de santé publique.

Au vu de la répartition des enfants dans le village, trois lignes sont prévues, à savoir la route de La Neuveville, Derrière Montet et les Saigneules.

Pour que cette idée puisse voir le jour, la collaboration de citoyens souhaitant accompagner les enfants est indispensable. Les personnes intéressées, bénévoles et parents, sont invitées à prendre contact avec notre conseillère municipale, Mme Madeleine Willemin, au 032 315 17 91 ou Mme Virginie Krähemann, au 032 315 21 92.

De plus, des triangles jaunes de sécurité pour enfants sont disponibles gratuitement à l'administration municipale. N'hésitez pas à venir en chercher !

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration.

L'administration municipale

Appel d'urgence

**Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants**



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

COUPURE DE L'ALIMENTATION EN EAU LE MERCREDI 26.06.2013

Des travaux d'entretien sur des conduites d'alimentation en eau potable seront entrepris **le mercredi 26 juin 2013, de 13h00 à 17h00 environ**, dans les rues suivantes:

*Rue du Chasseral / Beausite
Chemin du Signal / Les Morels Sud*

Il va bien entendu de soi que nous nous tenons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter (032 315 16 40).

Nous sommes persuadés que vous comprendrez aisément qu'il s'agit-là de travaux indispensables à maintenir nos installations d'alimentation en eau potable dans un état satisfaisant.

L'administration municipale



BOURGEOISIE DE PRÊLES

La Commune Bourgeoise de Prêles communique à toute la population

qu'une animation spéciale « TAI-CHI » aura lieu au camping de Prêles

Le samedi 22 juin 2013
de 14h30 à 17h00 h.

Présentation et initiation pour petits et grands

Ainsi qu'une soirée spéciale « L'ITALIE » De 18h00 à 23h00h.

Musique-karaoké avec Micky cuisine du sud et barbecue

Entrée libre

Venez nombreux

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESE

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- le maire
- 6 membres du Conseil communal
- le Président/e et le Vice-président/e des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et en tant que Président/e et Vice-président/e des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats/candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard**

jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles **jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00)**. Ils ou elles seront biffés sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013**. Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

Nouvelles de l'administration

Aide à l'enfance et à la jeunesse Détection précoce des troubles liés à l'addiction

Dans le canton de Berne, les professionnels des domaines de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la justice et de la police peuvent désormais signaler des cas de troubles liés à l'addiction aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), sans violer le secret professionnel, ni contrevenir à la législation sur la protection des données. L'ordonnance cantonale sur la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA) a été modifiée en ce sens par le Conseil-exécutif. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er août prochain.

L'article 3a de la loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) est en vigueur depuis le 1er juillet 2011. Il contraint les cantons à désigner un service chargé de prendre en charge les personnes souffrant de troubles liés à l'addiction ou présentant des risques de cet ordre. Cela doit permettre aux professionnels des domaines de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la justice et de la police d'intervenir rapidement. En janvier 2011, le Grand Conseil avait en outre adopté une motion déposée par la députée Barbara Mühlheim, qui réclamait une collaboration contraignante en matière de détection précoce conformément à l'article 3c LStup.

La détection précoce est fondamentale

Grâce à la modification apportée à l'ordonnance sur la protection de l'enfant et de l'adulte, les services administratifs, les médecins et les pharmaciens ne seront plus les seuls à pouvoir signaler des personnes souffrant de troubles liés à l'addiction. Les professionnels des domaines de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la justice et de la police en auront désormais également la possibilité, sans violer le secret professionnel, ni contrevenir à la législation sur la protection des données. Le plus grand nombre de personnes habilitées à signaler les cas permet de garantir une intervention rapide, sans attendre que les enfants ou les adolescents concernés deviennent marginaux ou enfreignent la loi.

Les APEA, services responsables de la gestion des cas

Dans les cas graves notamment, il n'est pas rare que l'on ne s'aperçoive qu'après coup que les autorités et professionnels divers avaient déjà connaissance des risques d'addiction. Mais ils n'ont aucune vue d'ensemble, ce qui les empêche de relier entre eux les divers signes et indices. Comme les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ont connaissance des éventuelles mesures de droit civil, des antécédents ou des problèmes familiaux et qu'elles peuvent échanger des informations avec d'autres autorités et services, elles sont tout indiquées pour recevoir les signalements. Elles acquièrent ici un rôle important en matière de sélection et de gestion des cas. Les APEA appliquent le principe de subsidiarité et adressent en tout premier lieu les personnes signalées à un centre de traitement des dépendances. Les APEA ordonnent une mesure uniquement si un soutien sur une base volontaire n'a pas suffi ou est resté sans effet. Les interventions des APEA sont donc plus contraignantes que celles des centres de traitement des dépendances, qui ne peuvent agir que si la personne en a la volonté.

Les APEA peuvent intervenir de manière ciblée en



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JUIN

Lundi 24
Samedi 29

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



Chers habitants de Nods,

La SDN et le Niola Team vous annoncent que le 21 et le 22 juin 2013 aura lieu un concert de la Bidouille et des Chuelee. Une tente sera montée sur le terrain de football.

Nous disposons des autorisations nécessaires pour organiser cette manifestation.

A cette occasion, il est possible que vous soyez importunés par le bruit. Nous vous prions de nous excuser pour ces désagréments plutôt exceptionnels.

Merci d'avance pour votre compréhension



présentent

à la halle de gym de Nods

Vendredi 21 juin : soirée avec

Orchestre
La Bidouille

Cantine ouverte dès 18h. Concert dès 20h. Entrée libre

Samedi 22 juin : ChueLee's night



Cantine ouverte dès 18h. Concert dès 21h. Entrée CHF 20.-

Billetterie : Les billets pour la soirée du samedi soir peuvent être achetés en prélocation soit par e-mail à l'adresse BILLET@FMX.CH ou dans les Offices du Tourisme du Jura Bernois (La Neuveville, Moutier, St Imier)

VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale de Nods sera fermée cette année

du 15 juillet au 2 août 2013

Nous vous rappelons que pour vos **pièces d'identité** vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Bienne ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch.

Les demandeurs d'emploi s'inscrivent désormais directement dans l'un des 14 offices régionaux de placement (ORP). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire le plus rapidement possible après la résiliation de leur contrat se rendre personnellement à l'ORP. Les ORP sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 (le vendredi jusqu'à 16 h 30). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

En cas d'urgence et **d'urgence seulement**, vous pouvez appeler le N° 032 751 29 06.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Jacques Monié, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Auteur du projet : Jacques Monié, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Projet : Construction d'une véranda en verre sur un sous-sol en béton en façade nord sur RF 39 du ban de Nods, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).
Nods, le 14.06.2013

Administration communale

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs du 24 au 28 juin 2013.

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée. En cas d'oubli, le relevé peut nous être transmis en remplissant la feuille déposée dans votre boîte aux lettres ou par mail à commune@nods.ch. **Les relevés doivent impérativement nous être transmis d'ici au 5 juillet dernier délai, faute de quoi la facturation sera établie sur la base d'une estimation.**

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ANIMAUX ET PÉRIODE DE VACANCES INFOS DE LA SPA

Périodes de vacances et bien-être des animaux se concilient facilement grâce la plateforme de la SPA dédiée aux vacances. Sur cette plateforme, vous trouverez toutes les réponses concernant les vacances et les animaux – comment trouver la meilleure pension pour chiens pour votre compagnon, comment évaluer un gardien d'animaux, à quoi penser si votre animal part en vacances avec vous et savoir comment s'y prendre avec les problèmes de protection des animaux de votre lieu de destination.

www.protection-animaux.com/animauxdomestiques/vacances

Bonnes vacances !

Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 24 juin au 13 juillet 2013 le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2013.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- a) le maire
- b) 6 membres du Conseil communal
- c) le Président/e et le Vice-président/e des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et en tant que Président/e et Vice-président/e des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats /candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles **jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00).** Ils ou elles seront biffées sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera pro-

cedé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Zanini-Giauque Christian et Sandrine, Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse

Lieu : Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse

Auteur du Projet : Zanini Christian, Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse

Propriétaire foncier : Zanini-Giauque Sandrine, Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse

Projet : Place de stationnement de véhicules

Zone : H2

Dimensions : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, depuis le 14 juin jusqu'au 15 juillet 2013 inclusivement au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Diesse, le 14 juin 2013

Secrétariat communal

SORTIE ANNUELLE DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le **samedi 7 septembre 2013.** Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Veuillez d'ores et déjà réserver la date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

Secrétariat communal



Le Groupe Animation Diesse invite la population à une matinée d'entretien du sentier botanique de Diesse

LE SAMEDI 29 JUIN 2013 À 9h30

Ce sentier didactique, créé en 2000 par les forestiers-bûcherons a été restauré l'année dernière avec la collaboration de la protection civile. Cependant, il nécessite un entretien régulier et c'est pourquoi

nous proposons à la population d'y prendre part de manière ludique et amusante.

La sortie peut se faire en famille et sera menée par le garde-forestier M. Philippe Mottet qui mettra à disposition les outils nécessaires. Il est cependant recommandé de se munir de gants de jardinage. A l'issue de cette matinée, on se retrouvera autour du verre de l'amitié ainsi qu'un repas convivial à la halle des fêtes de Lamboing. Les grillades seront offertes, les boissons payantes et nous comptons sur les dons de cuisiniers-ères des participants pour les accompagnements (salades, desserts, etc.)!

Nous vous communiquerons très prochainement plus d'informations concernant l'heure de rendez-vous.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à cette action afin d'organiser le matériel ainsi que la viande pour le repas.

Renseignements et inscriptions : Patrick Lefort
079 385 38 46 - gad.diesse@gmail.com

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tél : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage

Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

BULLETIN DE COMMANDE (à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage

.....stères raisineux quartelage

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées à une commande groupée de mazout sont priées de s'adresser au bureau communal au 032 315 15 25 ou de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous, au plus tard **jusqu'au 24 juin 2013.** La Livraison est prévue au mois de juillet-août 2013.

La/le soussigné(e) passe commande de
..... litres d'huile de chauffage

Nom, Prénom :

.....

Signature :

Date :

Dans nos paroisses

Dimanche 23 juin

10h, Célébration « Craie une mosaïque » Place de la Liberté. Les 6 églises en fête avec le chœur Mosaïque Apéritif musical avec le quatuor de jazz Bovet Brothers. Bienvenue aux enfants, familles et vous tous. Grand pique nique canadien ; apportez votre spécialité salée ou sucrée. Pensez aussi aux boissons, gobelets et services.

Apéritif offert ainsi que le café.

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

20h, Maison de paroisse, 3e conférence « voyages autour de la Méditerranée », par John Ebbutt

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

20h Maison de paroisse, sur les traces de l'apôtre Paul et ses voyages autour de la Méditerranée.

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

Sonntag, 23 Juni

10.15 Uhr, Kirche Twann: Generationen-Gottesdienst. Mit Karin Schneider und ihren jungen MusikerInnen, Marianne Steiner Künzler, Katrin Klein, Pfr. Beat Allemann.

Amtswochen

9. Juni bis 23. Juni: Pfr. Beat Allemann

032 315 11 39

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 23 juin

10h Célébration œcuménique, Place de La Liberté avec toutes les paroisses de La Neuveville et du Plateau de Diesse.

Mercredi

20h Salle de paroisse, rencontre des catéchistes principales.

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 23 juin

Célébration œcuménique, 10h00 Place de la Liberté, pique-nique canadien, animations pour enfants

Course de la Solidarité

Vendredi 16 août halle de Prêles, course et marche en faveur d'un projet de formation de jeunes défavorisé aux Philippines

Visiter notre site internet

www.lac-en-ciel.ch photos confirmation, rallye caté, culte des familles, Course de la Solidarité... tableau des cultes, activités de la paroisse, prédications...

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 23 juin

Nods. Pas de culte. La Neuveville: Célébration œcuménique, de District, 10h. Place de la liberté. Pique-nique canadien. Après midi jeux et partage.

Lundi

Nods: Assemblée de Paroisse. 20h. Salle de paroisse.

Dimanche 30 juin

Nods: pas de culte Diesse: Culte .10h.

Nods: Pour les urgences, du 24 juin au 29 juin, contacter le pasteur Stéphane Rouèche. 032 315 27 37. ou 079 429 02 80.

Contacts

Présidente de paroisse: Mme Mireille Sauser. Téléphone. 032 751 40 83.

E-Mail : sauser.mireille@bluewin.ch

Paroisse de Nods. Téléphone : 032 751 70 82.

Natel : 079 904 16 84.

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 22 Juin

9h15: l'église à l'étude

10h30: Culte, pasteur Denis Rosat

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 23 juin

10h00 Culte œcuménique à la Place de la Liberté avec la chorale Mosaïque

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 24 juin 2013, 20h00
Salle de paroisse

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Comptes 2012, présentation
Rapport des vérificateurs
Acceptation et décharge
3. Rapport du responsable des bâtiments
4. Demande de crédit de 54.000.- francs pour le changement de l'installation de chauffage à l'Eglise
5. Elections au Conseil de paroisse
6. Informations du Conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Collation à l'issue de l'assemblée

Le procès verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à Mme Mireille Sauser, présidente de paroisse du 1^{er} juillet au 23 juillet.

Le Conseil de paroisse



Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**
Tél. 032 752 10 77

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVeteURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. **Exposition temporaire : les tableaux de Maryl Marie du figuratif à l'abstrait au rythme des couleurs.** Du 8 juin au 4 août 2013 (visite de groupe dès 10 personnes sur rdv). Vernissage le 7 juin à 18h30

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au 27 octobre 2013.
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**